vinetur

Heineken a dépensé 533,4 millions d’euros dans la deuxième tranche de son programme de rachat d’actions

Le brasseur avait racheté 7,5 millions d’actions au 18 septembre, laissant environ 216,6 millions d’euros dans la tranche

mardi 22 septembre 2026



Heineken a indiqué lundi avoir poursuivi ses rachats d'actions dans le cadre de la deuxième tranche de son programme de rachat en cours, en dépensant plus de la moitié de l'enveloppe de 750 millions d'euros prévue pour cette phase alors qu'il restitue du capital aux actionnaires.

Dans une mise à jour réglementaire publiée depuis Amsterdam, le brasseur néerlandais a indiqué avoir racheté 165 606 actions sur le marché entre le 14 et le 18 septembre, à un prix moyen de 71,62 euros par action. Sur la même période, il a également acheté 165 636 actions à Heineken Holding N.V.

La société a indiqué qu'au 18 septembre, elle avait racheté au total 7 517 738 actions dans le cadre de la deuxième tranche, pour une contrepartie totale de 533 389 233 euros. Ce montant inclut les actions rachetées à Heineken Holding.

La deuxième tranche s'inscrit dans le programme plus large de rachat d'actions de 1,5 milliard d'euros de Heineken, annoncé précédemment le 12 février. Dans la structure actuelle, la deuxième phase représente 750 millions d'euros.

Cette mise à jour a été publiée dans le cadre des obligations de reporting de la société au titre des règles de l'Union européenne sur les abus de marché et les rachats d'actions. Heineken a indiqué publier chaque lundi sur son site web un aperçu hebdomadaire du programme.

Les rachats d'actions réduisent le nombre d'actions en circulation et sont couramment utilisés par les entreprises pour restituer les liquidités excédentaires aux investisseurs. Ils peuvent aussi soutenir le bénéfice par action en répartissant les profits sur un nombre d'actions plus réduit, même si l'effet direct dépend des bénéfices futurs de la société et du rythme des rachats.

Pour les investisseurs du secteur brassicole et plus largement des boissons, l'activité de Heineken sera probablement suivie comme un indicateur de la manière dont l'un des plus grands groupes du secteur équilibre les retours aux actionnaires avec d'autres usages de sa trésorerie, comme l'investissement dans les marques, les opérations, la gestion de la dette et les acquisitions. De telles initiatives peuvent influencer les attentes en matière d'allocation du capital chez d'autres grands acteurs des boissons

et peuvent orienter les perceptions de valorisation et du coût du capital dans le secteur.

Heineken n’a pas modifié le montant global du programme dans cette mise à jour. La société a seulement communiqué les dernières transactions hebdomadaires et le montant cumulé dépensé à ce jour dans le cadre de la deuxième tranche.

Les chiffres montrent que la deuxième tranche a encore de la marge avant d’atteindre son plafond de 750 millions d’euros. Sur la base du total cumulé communiqué par la société au 18 septembre, environ 216,6 millions d’euros restaient disponibles dans cette phase, en supposant qu’aucune modification de la taille de la tranche n’intervienne et avant tout coût de transaction supplémentaire au-delà de ceux déjà intégrés dans le montant total de contrepartie publié par la société.

Heineken, dont les actions se négocient à Euronext Amsterdam sous le symbole HEIA et aux États-Unis sur OTCQX sous le symbole HEINY, est l’un des plus grands groupes brassicoles au monde. La société commercialise des bières, des cidres et des marques sans alcool sur des marchés en Europe, dans les Amériques, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie-Pacifique.

L’annonce n’a pas donné de nouvelles indications sur l’activité commerciale, les résultats ou les opérations. Elle portait uniquement sur l’exécution du programme de rachat au cours des cinq séances de bourse allant du 14 au 18 septembre.

La société a indiqué que la communication concerne l’article 5(1)(b) du règlement (UE) 596/2014 et l’article 2(2) du règlement délégué (UE) 2016/1052 de la Commission, qui définissent les normes techniques applicables aux programmes de rachat. Heineken a déclaré qu’elle continuera à publier chaque semaine des rapports d’avancement sur le programme.